



Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**
-
Arrondissement de
Forcalquier
-
Canton de
Valensole
-
Commune de
Gréoux-les-Bains

DECISION

du 24 avril 2024

OBJET : Résiliation du bail du garage n°12 loué à Madame [REDACTED]
[REDACTED] à compter du 1^{er} juin 2024.

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 5° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2018-044 du 31 mai 2018 louant le garage municipal n°12 à Madame [REDACTED] compter du 1^{er} juin 2018 ;

Considérant le courrier de Madame [REDACTED] en date du 23 avril 2024 sollicitant la résiliation du bail de location du garage n°12, à compter du 1^{er} juin 2024,

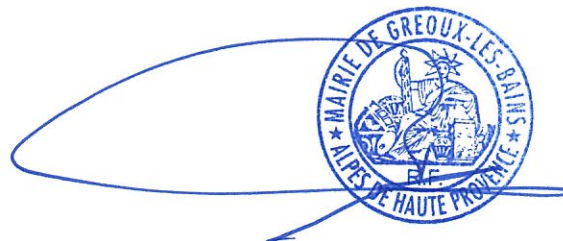
DECIDE

Article 1^{er} : De résilier le bail de location du garage municipal n°12 à compter du 1^{er} juin 2024.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,
le 24 avril 2024

Le Maire,



Paul AUDAN